



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

REUNION restreinte du MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 en visio-conférence

Président : M. Marino FACCIOLI
Présents : MM. Luc ROUX - Yves BEGON

REFERENTS SECURITE :

Conformément aux dispositions réglementaires, la Commission a dressé un bilan, établi au 24 septembre 2024, des clubs FUTSAL en infraction avec l'obligation de disposer dans leur effectif de 2 référents sécurité Futsal licenciés ayant suivi la formation idoine.

Clubs en infraction :

- * CLERMONT L'OUVERTURE (554468) (manque un référent sécurité)
- * FUTSAL PICASSO (550477) (manque un référent sécurité)
- * FUTSAL SAINT FONTS (582086) (manque un référent sécurité)
- * A.C. RIVE DE GIER (500153) (manque un référent sécurité)

Rappel : A défaut, des sanctions financières et/ou sportives (Cf/ : Article 3.2.b du règlement) seront applicables en cas de non-régularisation de la situation au 31 janvier 2025.

D'autre part, l'un au moins de ces référents sécurité devra être présent au gymnase pour chaque rencontre à domicile et être inscrit sur la feuille de match.

Journée de formation « Référent Sécurité Futsal »

Diligentée par M. Gilles ROMEU, une journée de formation spécifique « Référent Sécurité Futsal » est programmée pour le **SAMEDI 02 NOVEMBRE 2024** de 9h00 à 13h00 au siège de la Ligue à Tola-Vologne à LYON.

Cette journée s'adresse tout spécialement aux clubs ci-dessus mais est également ouverte aux licenciés des autres clubs Futsal désireux de former des dirigeants ou de participer à une mise de niveau (recyclage) de leurs responsables.

Pour les inscriptions, suivre le lien :

<https://docs.google.com/d/e/1FAIpQLSfMxYlj9WrfZkXbFrBOu6EMj-bl2Sv7Kk0GxUQp3idLyfe3JA/viewform>

Date-limite des inscriptions : **le 25 octobre 2024**

Yves BEGON,
Président des Compétitions

Marino FACCIOLI,
Président de la Commission